

*Ne pas diffuser dans les pays autres que la France.  
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



initée par

Caspar SAS

présentée par



Etablissement présentateur et garant



BANQUE HOTTINGUER

Etablissement présentateur



Etablissement présentateur

**COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » DE CASPAR SAS**

**PRIX DE L'OFFRE**

13,50 euros par action

**DURÉE DE L'OFFRE**

10 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique d'achat simplifiée (ci-après « l'Offre ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué est établi et diffusé par Caspar SAS en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

#### **AVIS IMPORTANT**

Conformément aux articles L. 433-4 II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires d'OENEO SA ne représenterait pas plus de 10 % du capital et des droits de vote d'OENEO SA, Caspar SAS a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant sa clôture, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non présentées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues et des actions gratuites d'OENEO SA en période de conservation et faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité, ces dernières étant assimilées aux actions déjà détenues par l'Initiateur conformément à l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce) moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'Offre, de 13,50 euros par action, nette de tout frais.

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 4 février 2020, apposé le visa n° 20-027 en date du 4 février 2020 sur la note d'information établie par Caspar SAS relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Caspar SAS sur les actions d'OENEO SA.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Caspar SAS, déposé auprès de l'AMF le 4 février 2020, est mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur un site internet dédié (<https://www.opas-oeneo.com/>) et peut être obtenue sans frais auprès de : BNP Paribas, Banque Hottinguer et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Caspar SAS est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur un site internet dédié (<https://www.opas-oeneo.com/>) et peut être obtenu sans frais auprès de : BNP Paribas, Banque Hottinguer et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre.

*Ne pas diffuser dans les pays autres que la France.  
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**Avertissement** :

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Caspar SAS, BNP Paribas, Banque Hottinguer et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*